

Prolongation du délai pour les demandes d'assistance publique à la FEMA

Release Date: Octobre 30, 2024

RALEIGH, Caroline du Nord - Les gouvernements locaux, les lieux de culte et d'autres organisations à but non lucratif de [39 comtés de Caroline du Nord et les membres tribaux de la Eastern Band of Cherokee Indians](#) ont jusqu'au 7 janvier 2025 pour soumettre des demandes d'assistance publique (RPA) à la FEMA. La RPA est la première étape pour les organisations à but non lucratif publiques et privées qui souhaitent demander une aide fédérale en cas de catastrophe.

La FEMA a prolongé le délai à la demande de l'État de Caroline du Nord.

Les comtés et les tribus désignés faisaient partie de la déclaration de catastrophe majeure après la tempête tropicale Héléne, qui comprenait [le programme d'assistance publique de la FEMA](#). Ce programme accorde des subventions aux gouvernements étatiques, tribaux et locaux, ainsi qu'à certaines organisations privées à but non lucratif, y compris les lieux de culte, afin que les communautés puissent réagir et se remettre rapidement des catastrophes ou des urgences majeures. Ces fonds financent l'enlèvement des débris, les coûts des mesures de protection d'urgence et la restauration des installations publiques, aidant ainsi les survivants de la catastrophe à reprendre la vie dans leurs communautés.

Les candidats éligibles peuvent demander de l'aide auprès de l'État de Caroline du Nord. Pour plus d'informations sur la soumission d'une demande d'assistance publique, les candidats doivent contacter North Carolina Emergency Management ou envoyer un e-mail à pahotline@ncdps.gov.



FEMA

Page 1 of 1